

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°24/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LUY EN BEARN

68, Chemin de Pau
64 121 SERRES CASTET

L'an deux mille dix-huit, le 29 janvier à 19 heures et 00 minutes, les membres du conseil de la Communauté de communes des Luys en Béarn se sont réunis à la Halle municipale à Garlin (64330), sous la présidence de M. Jean-Pierre MIMIAGUE, Président

ETAIENT PRESENTS : 73 titulaires, 3 suppléants et 4 pouvoirs

<u>ARGELOS</u>	M. Marcel BORN Y
<u>ASTIS</u>	M. Alain CAIE
<u>ARZACQ-ARRAZIGUET</u>	M. Jean-Pierre CRABOS, M. Henri FAM
<u>AUBIN</u>	M. Jean-Louis CASTETBIEILH
<u>AUBOUS</u>	M. René PAULIEN
<u>AURIAC</u>	M. Christian LARROUTOUROU
<u>AYDIE</u>	M. Maurice LACOSTE
<u>BALIRACQ-MAUMUSSON</u>	M. Sylvain SERGENT
<u>BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE</u>	M. Pierre COSTADOAT
<u>BOUILLON</u>	M. Gérard LOCARDEL
<u>BOURNOS</u>	M. Jean BARUS
<u>BUROSSE-MENDOUSSE</u>	M. Alain LECHON
<u>CABIDOS</u>	M. Manu FERREIRA
<u>CARRERE</u>	M. Marc PEDELABAT
<u>CASTETPUGON</u>	M. Jean CASSAGNAU
<u>CONCHEZ-DE-BEARN</u>	M. Michel LOUSTALOT (suppléant de M. Francis CUP)
<u>COUBLUCQ</u>	Jean-Yves DUPONT-BRETHES
<u>DIUSSE</u>	Mme Michèle PLANTE
<u>DOUMY</u>	M. Jean-Marc DESCLAUX
<u>FICHOUS-RIUMAYOU</u>	M. Joël PINTADOU
<u>GARLEDE-MONDEBAT</u>	M. Eric BAYLOU
<u>GARLIN</u>	M. Claude ARTIGUES, M. Jean-Jacques CERISERE, M. Hervé SAINT-CRICQ
<u>GAROS</u>	M. Eric DULUCQ (suppléant de M. Jean-Marc THEULE)
<u>GEUS-D'ARZACQ</u>	M. Frédéric LAZAILLES
<u>LALONQUETTE</u>	M. Léon LABESQUE
<u>LASCLAVERIES</u>	M. Frédéric LARRECHE
<u>LEME</u>	M. Jean VENANT
<u>LONCON</u>	M. Patrick BENDAIL
<u>LOUVIGNY</u>	Mme Anne DESCOMPS
<u>MALAUSSANNE</u>	M. Bernard DUPONT
<u>MASCARAAS-HARON</u>	M. Carle MARTENS
<u>MAZEROLLES</u>	M. François ARIZA, M. Jean-Léon CONDERANNE
<u>MIALOS</u>	M. Didier DARRIBERE
<u>MIOSENS-LANUSSE</u>	M. Arnaud MOULIE
<u>MOMAS</u>	Mme Jackie PEDURTHE
<u>MONCLA</u>	M. Jean-Paul LAHORE
<u>MONTAGUT</u>	M. Jean-Luc LAULHE
<u>MONT-DISSE</u>	M. Charles PELANNE
<u>MONTARDON</u>	M. Stéphane BONNASSIOLLE, Mme Anne-Marie FOURCADE, Mme Sylvia PIZEL, M. André POUBLAN, M. Jacques POUBLAN
<u>MORLANNE</u>	Mme Maryse GUEZOU
<u>MOUHOUS</u>	M. Jean CAZALIS PETIT JEAN

NAVAILLES-ANGOS

POMPS

PORTET

POURSIUGUES-BOUCOUE

RIBARROUY

SAINT-JEAN-POUDGE

SAUVAGNON

SERRES-CASTET

SEVIGNACQ

TADOUSSE-USSAU

TARON-SADIRAC-VIELLENAVE

THEZE

VIALER

VIGNES

VIVEN

M. Jean BERNEZAT, M. Francis HUNAUT, Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE

M. Francis COSTARRAMONE (suppléant de M. Claude FOURQUET)

M. Jean MALABIRADE

M. Raymond TREMOULET

M. Bernard JONVILLE

Mme Claudette LARRIEU

Mme Muriel BAREILLE, Mme Karine LAPLACE NOBLE, M. Pierre LEGRAND (pouvoir de Mme Suzanne MARTIN), M. Bernard PEYROULET (pouvoir de M. Jean-Pierre PEYS)

Mme Martine BURGUETE, M. Frédéric CLABE, M. Jean-Yves COURREGES, M. Philippe DUVIGNAU (pouvoir de M. Alain FORGUES), Mme Cécile LANGINIER, M. Jean-Pierre MIMIAGUE (pouvoir de M. Max TUCOU), Mme Jocelyne ROBESSON

M. Michel CUYAUBE

M. Michel DEPARDIEU

M. Jean GUIRAUT

M. David DUIZIDOU, Mme Noëlle CALMETTES

M. Jean-Baptiste LAFARGUE

M. Christian LESCOULIE

M. Pierre DARTAU

ABSENTS EXCUSES : 19 titulaires

ARGET

AUGA

CAUBIOS-LOOS

CLARACQ

CONCHEZ-DE-BEARN

GAROS

LARREULE

MERACQ

PIETS-PLASENCE-MOUSTROU

POMPS

POULIACQ

SAUVAGNON

SEBY

SERRES-CASTET

UZAN

M. Thierry SOUSTRA

M. Jean-Paul LACABANNE

M. Bernard LAYRE

M. Claude CASSOU-LALANNE

M. Francis CUP

M. Jean-Marc THEULE

M. Philippe LALANNE

M. Pierre DUPLANTIER

M. Eric DUPLAA

M. Claude FOURQUET

M. Pierre DUPOUY-BAS

M. Lucien DUFOUR, Mme Suzanne MARTIN, M. Jean-Pierre PEYS

M. Gilles MUGUIN-CABAILLE

M. Alain FORGUES, Mme Catherine LATEULADE, M. Max TUCOU

Mme Christine MORLANNE

M. Jean-Pierre CRABOS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : LES DECISIONS – EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES DE NAVAILLES-ANGOS

Rapporteur : M. Michel CUYAUBE

L'autorisation d'exploiter l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à Navailles-Angos arrive à l'échéance en août 2018. Ce site a par ailleurs atteint sa capacité.

La Communauté de communes conduit un projet d'extension de cette installation qui a déjà fait l'objet d'une délibération en 2012.

Le projet d'extension va se dérouler par phases successives entre 2018 et 2036.

Considérant l'évolution de la réglementation, les précisions sur la procédure de défrichement et la prise de compétence « urbanisme » de la Communauté de communes, il est nécessaire de délibérer pour compléter la procédure d'enregistrement qui doit être déposée prochainement auprès des services de l'Etat.

La phase d'extension de cette installation nécessite un défrichement de 13 360 m² qui sera effectué de manière progressive en correspondance avec l'extension. Il est donc nécessaire de se prononcer sur la mise en œuvre des boisements compensateurs sur une surface équivalente au double de la surface défrichée. Ainsi un reboisement de 15 000 m² est prévu sur le site après exploitation, et 11 720 m² seront réalisés sur des parcelles extérieures à l'installation. Le défrichement étant réalisé de manière progressive au fur et à mesure de l'exploitation, il en sera de même pour le reboisement ; les phases chronologiques permettront d'anticiper les pertes de boisements et de reconstituer des milieux boisés sur des surfaces supérieures aux surfaces à défricher.

La Communauté de communes, au titre de sa compétence urbanisme doit également se prononcer sur l'usage futur du site. Après exploitation, le site sera réhabilité par remodelage (déblais/remblais d'environ 15 000 m³) et couvert d'une couche d'argile de 0,5 m et d'une couche de terre végétale de 1 m. Le site sera boisé sur une superficie de 15 000 m² avec des essences locales (chêne, châtaignier, merisier). La plateforme de tri/valorisation des matériaux inertes (3 200 m² environ) sera maintenue en l'état afin de conserver l'activité de recyclage des matériaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
Par 80 voix pour,

- APPROUVE** Les modalités de défrichement et de reboisement,
- APPROUVE** L'usage futur du site après exploitation,
- AUTORISE** M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn à déposer le dossier d'enregistrement de l'extension de l'Installation auprès des services de l'Etat.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme**

Le Président



Nombre de membres					
En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
92	76	80	80		
Date de convocation : 22/01/2018					
Affichage : 22/01/2018					



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 08/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/02/2018